

DÉLIBÉRATION N°2024-04-15-26
CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 avril 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention 2024 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire rappelle qu'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants s'était déroulée en 2021.

Considérant que la prolifération des chats errants dans la commune pose un problème de salubrité publique, il propose au Conseil municipal de renouveler l'opération avec la fondation 30 Millions d'Amis pour une dizaine de chat.

La commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et de pose des puces électroniques, selon les montants maximum suivants :

- 80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).
- 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).
- Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).

Les chats non identifiés, vivant en groupe ou non dans des lieux bien définis de la commune, seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et leur identification par un cabinet vétérinaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux (26). L'opération de capture, assurée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale, aura lieu avant la fin d'année 2024.

La Commune informera la population de la mise en œuvre de la campagne, par tous les moyens qu'elle utilise habituellement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** de renouveler l'opération de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

VOTE : 7 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le **18 AVR. 2024**
Affiché le **18 AVR. 2024**

Le Maire
Norbert PERRIN

